

# **Saint-Claude : travaux de réalisation d'un réseau d'eau pluviale à la rue Vaitilingon à Papaye**

**ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP**

*30 novembre 2020*

1-Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Correspondant : Service des marchés publics et assurance, Ville de Saint-Claude, Avenue Maréchal Foch, 97120 Saint-Claude, tél. : 05 90 80 00 16, télécopieur : 05 90 80 14 54, adresse internet : <http://www.ville-saintclaude.fr>, courriel : [marches.publics@ville-saintclaude.fr](mailto:marches.publics@ville-saintclaude.fr), adresse internet du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

2-Objet du marché : **TRAVAUX DE REALISATION D'UN RESEAU D'EAU PLUVIALE A LA RUE VAITILINGON A PAPAYE - SAINT-CLAUDE**

3-Caractéristiques principales :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1 2°), L 2123 - 1 1°) et R 2123-1 1°) du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché non allotie, conformément aux dispositions de l'article L 2113 - 11 du code de la commande publique, la dévolution en lots séparés étant de nature à restreindre la concurrence.

4-Durée du marché et délais d'exécution :

Le marché commence à compter de sa notification jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux sera conforme à la proposition du titulaire et ne pourra excéder six (6) mois. Ce délai commence à compter de la notification de l'ordre de service (OS) de démarrage des travaux.

5-Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations sont financées sur le budget propre de la mairie. Le paiement sera conforme aux règles de la comptabilité publique et des articles L 2192 -10, R2192-10 et R 2192-12 du code de la commande publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance, ils doivent le préciser à l'article 7 de l'acte d'engagement du lot soumissionné.

Outre la pénalité forfaitaire par facture en retard dont le montant est fixé par voie réglementaire, le retard de paiement donnera lieu à des intérêts moratoires à la charge de la collectivité au taux de la Banque Centrale Européenne, augmenté de huit points tel que défini par les dispositions des articles L 2192-13 et R 2192-31 du code de la commande publique. Le taux applicable est celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

6-Documents à produire obligatoirement par le candidat, pour soumissionner :

Ceux énoncés dans le règlement de la consultation.

7- Date limite de réception des offres : Le Lundi 21 décembre 2020 à 12H00

8-Modalités de retrait du dossier de consultation :

- Téléchargeable directement sur la plate-forme suivante : [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)

9-Transmission des plis :

La transmission se fera obligatoirement de façon dématérialisée conformément aux dispositions du règlement de la consultation et en application des articles L 2132-2 et R 2132-7 du code de la commande publique. Les plis ne peuvent être transmis sous un support physique

qu'en qualité de copie de sauvegarde.

#### 10-Présentation et jugement des offres :

La candidature et l'offre du soumissionnaire seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Comme le permet les dispositions de l'article R 2161-4 du code de la commande publique, l'analyse de l'offre s'effectuera avant celle de l'attributaire. Il ne sera alors examiné que la candidature du soumissionnaire retenu.

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A ) Pièces de l'offre à transmettre :

Libellés Signature

Électronique

L'acte d'engagement (AE ) Non

La Décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF) Non

Le mémoire technique Non

L'attestation de visite Non

#### 11- Critères intervenant pour la sélection des offres :

1) Valeur technique : 60 %

2) Prix : 40 %

Les offres seront évaluées conformément aux indications du règlement de la consultation.

12- Date d'envoi du présent avis à la publication : le 30 novembre 2020

13- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe - 6 rue Victor Hugues, 97100 - Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel :

greffe.ta.basseterre@juradm.fr , adresse internet :  
<http://www.basse-terre.tribunal-administratif.fr> .

14- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe - 6 rue Victor Hugues- 97100 Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel :  
greffe.ta.basseterre@juradm.fr , adresse internet :  
<http://basse-terre.tribunal-administratif.fr>.

Le Maire

Conseiller départemental

Elie CALIFER